

Comités institutionnels avec compensation financière

Une trentaine d'instances et de comités institutionnels sont en place à l'UQAM. Pour une dizaine de ces comités, une compensation financière avait été prévue par résolution puisqu'il était associé à une hausse des frais de toute nature. Pour les autres comités, les pratiques quant à la rémunération sont variables. Un comité de travail impliquant le directeur des SVE et une représentante étudiante administratrice au Conseil d'administration de l'UQAM a été mis sur pied avec le mandat de revenir au CVE avec une proposition. L'objectif était de compenser le plus de comités institutionnels possible et d'évaluer la possibilité de financer cet engagement par des frais institutionnels obligatoires. Un deuxième objectif était d'uniformiser les pratiques.

Le comité s'est rapidement entendu sur les conditions entourant les comités à compenser. Ainsi, les comités de programmes sont exclus de cet exercice tout comme les autres comités temporaires. Par contre, les comités relevant de politiques institutionnelles, de grands chantiers, de réflexions institutionnelles ou les comités permanents des vice-rectorats ont été ajoutés.

Concernant le mode de financement, l'ajout de frais institutionnel obligatoire n'a pas été retenu comme une possibilité puisque l'exclusion des comités de programmes diminuait le budget nécessaire. Ainsi le comité a demandé à la direction de l'UQAM de trouver une solution financière à même ses budgets.

La Direction de l'UQAM a accepté et a décidé de financer tous les comités recommandés par le comité de travail. Voici la liste complète des comités institutionnels et des instances pour lesquels une compensation financière est désormais prévue pour les personnes étudiantes qui y siègent. En **bleu**, ceux qui prévoyaient déjà la compensation par voie de résolution, et en **jaune**, ceux qui s'y ajoutent officiellement.

Notons aussi que les futurs comités qui seront associés à une politique institutionnelle seront éventuellement compensés. Par exemple, la politique pour la santé mentale étudiante qui est actuellement en consultation fera partie de la liste.

Secrétariat des instances

- Conseil d'administration
- Commission des études
- Comité exécutif
- Conseils académiques
- Comité de la vie étudiante
- Comité consultatif de la politique relative à la langue française

- Comité de préparation de l'ordre du jour de la CE
- Comité de préparation de l'ordre du jour du CVE

Vice-rectorat à la vie académique

- Comité de reconnaissance des groupes étudiants (Politique 51)
- Comité de financement des projets étudiants
- Comité des usagères et des usagers des services relevant du Vice-rectorat à la vie académique
- Comité de discipline
- Comité de révision
- Comités de travail ponctuels créés par le CVE
- Comité de travail sur l'élaboration d'une politique pour les parents étudiants
- Comité-conseil permanent sur l'éducation inclusive
- Comité d'action des Premiers Peuples
- Comité-conseil pour le développement international (Politique n° 43)
- Comité institutionnel pour l'accueil et le soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap (CIASÉESH) (Politique n° 44)
- Comité sur la liberté académique universitaire (Politique n° 2)
- Comité permanent de mise à jour du Règlement n° 5 sur les études de 1er cycle
- Comité permanent de révision du Règlement n° 18
- Comité institutionnel d'évaluation des enseignements (Politique n° 23)
- Comité des programmes de formation à l'enseignement

Vice-rectorat aux systèmes d'information

- Comité de soutien à l'enseignement et à l'apprentissage
- Comité de soutien à la recherche et à la création

Vice-rectorat au développement humain et organisationnel (VRADHO)

- Comité institutionnel d'application de la politique en matière d'écoresponsabilité (Politique n° 37)
- Comité institutionnel sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement psychologique (Politique n° 42)
- Comité conseil en matière de prévention et sécurité des personnes et des biens (Politique n° 25)
- Comité institutionnel de la Politique 16 visant à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel (Politique n° 16)
- Comité institutionnel sur les relations interethniques (Politique n° 28)
- Comité de coordination du protocole de postvention
- *Comité santé et sécurité (à venir)*